

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie

Arrêté du 23 avril 2013

portant nomination du directeur de l'établissement public du parc national des Calanques

NOR : DEVL1309472A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 ;

Vu décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le parc national des Calanques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Calanques en date du 18 février 2013 portant avis favorable sur la liste de trois noms arrêtée par le comité de sélection paritaire,

Arrête :

Article 1^{er}

M. François Bland, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur de l'établissement public du parc national des Calanques à compter du 1^{er} juin 2013.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 avril 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
L. ROY

